

Culture et développement urbain  
Sécurité et économie  
Sports et cohésion sociale  
Logement, environnement et architecture  
Enfance, jeunesse et quartiers  
Finances et mobilité  
Services industriels

## **Initiatives et pétitions en cours de traitement Situation au 30 juin 2016**

*Rapport N° 2016/52*

Lausanne, le 15 septembre 2016

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

### **1. Objet du rapport**

Le présent rapport énumère les initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité qui n'avaient reçu aucune réponse à la date du 30 juin 2016. Il fournit des informations au sujet de l'avancement du traitement de ces dossiers, propose de nouveaux délais ou la suspension du traitement lorsque le délai réglementaire de réponse n'a pas été respecté ou ne pourra pas l'être.

### **2. Table des matières**

<b>1. Objet du rapport</b>	<b>1</b>
<b>2. Table des matières</b>	<b>1</b>
<b>3. Rappel des dispositions réglementaires et légales</b>	<b>2</b>
<b>4. Remarques générales de la Municipalité</b>	<b>3</b>
<b>5. Motions</b>	<b>3</b>
5.1 Culture et développement urbain	3
5.2 Finances et mobilité	4
<b>6. Postulat</b>	<b>4</b>
6.1 Culture et développement urbain	4
6.2 Sécurité et économie	7
6.3 Sports et cohésion sociale	9

6.4	Logement, environnement et architecture	10
6.5	Enfance, jeunesse et quartiers	12
6.6	Finances et mobilité	13
6.7	Services industriels	15
<b>7.</b>	<b>Pétitions</b>	<b>16</b>
7.1	Enfance, jeunesse et quartiers	16
7.2	Finances et mobilité	16
<b>8.</b>	<b>Conclusions</b>	<b>16</b>

### 3. Rappel des dispositions réglementaires et légales

En application des articles 66 et 74 du règlement du Conseil communal de Lausanne (RCCL), la Municipalité doit remettre chaque année à fin septembre un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives et aux pétitions en attente d'une réponse municipale. Pour tenir ce délai, la Municipalité a pris le parti d'établir une situation au 30 juin. Cette solution paraît d'autant plus logique qu'un état de la situation au 31 décembre est publié dans le rapport de gestion. Le Conseil communal dispose ainsi d'un tableau semestriel du traitement des objets renvoyés pour traitement à la Municipalité.

L'article 66 RCCL porte en particulier sur la prolongation du délai de réponse et la suspension du traitement de certains objets :

**Art. 66 RCCL** — La Municipalité dépose chaque année, à fin septembre, un rapport sur l'état des travaux relatifs aux initiatives en attente d'une réponse municipale. Les postulats pris en considération depuis moins de 6 mois, ainsi que les motions prises en considération depuis moins d'une année, ne seront mentionnés que pour mémoire si la réponse est prévue dans le délai fixé par le Conseil. La Municipalité peut proposer de nouveaux délais de réponse ou le classement des postulats devenus sans objet. La prolongation sollicitée par la Municipalité ne peut excéder une année. Ce rapport est soumis à la Commission permanente de gestion qui conclut en proposant au Conseil de l'accepter ou de le modifier.

Toutefois, après avoir sollicité l'avis de la Commission permanente de gestion par une requête motivée, la Municipalité peut solliciter du Conseil la suspension du traitement de l'initiative pour une durée déterminée supérieure à une année. Ces objets seront mentionnés pour mémoire dans le rapport prévu au premier alinéa.

Dans le cadre de la rédaction du présent rapport, la Municipalité a choisi – comme le prévoit le RCCL – de demander une suspension de traitement chaque fois qu'il apparaissait qu'aucune réponse ne pourrait être fournie avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016.

#### 4. Remarques générales de la Municipalité

Le rapport N° 2015/58, du 17 septembre 2015, portait sur 89 objets (initiatives et pétitions) alors que le présent inventaire en contient 46, soit une diminution de 43 objets (*en 2015, diminution de 44 objets*).

**Tableau 1 Initiatives et pétitions renvoyées à la Municipalité en attente d'une réponse**

	2015		2016	
	Initiatives	Pétitions	Initiatives	Pétitions
Situation au 30 juin	81	8	44	2
A déduire, objets ayant reçu réponse entre le 1 <sup>er</sup> juillet et fin septembre	10	2	0	0
Situation à la date du rapport	71	6	44	2

**Tableau 2 Initiatives et pétitions : activité du Conseil communal et de la Municipalité**

	Initiatives	Pétitions
Renvoyées à la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016	40	5
Déposées au Conseil communal entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016	44	11
Déposées (sans limite dans le temps) mais pas encore traitées par le Conseil communal à la date du rapport sous la forme d'un renvoi à la Municipalité ou d'un refus de prise en considération	35	7
Réponses apportées par les rapports-préavis envoyés par la Municipalité entre le 1 <sup>er</sup> juillet 2015 et le 30 juin 2016 (*)	51	3

(\*) N'ont été prises en compte que les réponses municipales à des initiatives ou à des pétitions lui ayant été renvoyées en application de l'art. 73a RCCL, à l'exclusion des pétitions renvoyées en application de l'art. 73b RCCL, qui ne font pas l'objet de rapports-préavis.

L'examen du tableau 2 apporte quelques indications complémentaires :

- 55 (44) initiatives et pétitions ont été renvoyées à la Municipalité en l'espace d'une année ; pendant ce laps de temps, elle a pu adopter 54 (53) réponses.
- En additionnant les objets en attente de réponse à la date du rapport et ceux que le Conseil communal pourrait lui renvoyer ces prochains mois après examen, on arrive à un total de 88 (116) propositions.

55 (52) objets ont été déposés en une année sur le bureau du Conseil communal et il en a traité, sous forme de renvoi à la Municipalité, 45 (44).

#### 5. Motions

##### 5.1 Culture et développement urbain

#### 1. Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et crts – Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps

Rappel : Déposée le 28 mai 2013, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 18 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Une réflexion est en cours avec la nouvelle Municipalité. Les directives concernant les consultations communales doivent être validées, puis le rapport-préavis pourra être rédigé.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017

**2. Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour des transports publics plus performants au sud de la ville – Des bus à haut niveau de service entre l’EPFL et Lutry**

Rappel : Déposée le 3 mars 2015, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 17 mars 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2016.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis prend plus de temps que prévu initialement en raison de la coordination entre différents services de la Ville et les tl ainsi que l’obtention d’informations de la part de différentes sources.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017.

*5.2 Finances et mobilité*

**3. Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités**

Rappel : Déposée le 8 décembre 2009, cette motion a été renvoyée à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2011. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Les réponses à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts « Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » et celle au postulat de M. Giampiero Trezzini et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville? » seront traitées dans un seul rapport-préavis. La Municipalité répond favorablement aux demandes formulées et présentera un projet qui permettra d’optimiser le suivi des participations en termes de gestion financière, administrative et des risques, tout en améliorant la transparence et l’information, et d’améliorer la gouvernance des sociétés anonymes ; il intégrera, de plus, un volet présentant un règlement régissant l’octroi et le suivi des subventions. Sa mise en place doit faire l’objet de nombreuses consultations, internes et externes, et exige l’implication de nombreux services ainsi que des validations juridiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

**6. Postulat**

*6.1 Culture et développement urbain*

**4. Guidetti Laurent – Pour un plan de développement du logement à Lausanne**

Rappel : Déposé le 6 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**5. Guidetti Laurent – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif !**

Rappel : Déposé le 20 mars 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**6. Litzistorf Natacha – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération**

Rappel : Déposé le 22 mai 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 11 juin 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**7. Picard Bertrand – Une deuxième vie pour nos livres**

Rappel : Déposé le 6 octobre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a répondu à ce postulat par son rapport-préavis N° 2016/51 du 8 septembre 2016.

Proposition : Ce postulat peut être retiré de la liste des objets en cours de traitement.

**8. Knecht Myrèle – Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap**

Rappel : Déposé le 19 novembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La réponse aux postulats de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » et de Mme Sylvianne Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » sera traitée dans un seul rapport-préavis. La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017.

**9. Bergmann Sylvianne – Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées**

Rappel : Déposé le 3 décembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 novembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La réponse aux postulats de Mme Sylvianne Bergmann « Pour des mesures visant à favoriser l'engagement de personnes handicapées » et de Mme Myrèle Knecht « Pour que Lausanne adopte une stratégie d'élimination des inégalités et d'intégration professionnelle des personnes en situation de handicap » sera traitée dans un seul rapport-préavis. La rédaction est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017.

**10. Evéquoze Séverine – Toujours plus de deux-roues motorisé à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique !**

Rappel : Déposé le 18 mars 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 janvier 2015. Son délai de réponse est fixé au 29 février 2016.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis nécessite une coordination entre les services en charge des questions de mobilité et d'énergie.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017.

**11. de Haller Xavier et crts – Pour une administration communale au service de tous les habitants**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2015.

Avancement du traitement : Le traitement du postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 30 juin 2017.

**12. Carrel Matthieu – Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois**

Rappel : Déposé le 7 octobre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 octobre 2014. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016

Avancement du traitement : Le recensement de la réglementation du droit a pris plus de temps que prévu. La rédaction du rapport-préavis commencera dès le moment où tous les éléments auront été analysés.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

**13. Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude sur la faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges**

Rappel : Déposé le 11 novembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2016.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**14. Michaud Gigon Sophie et crts – Agir sur l’environnement construit pour la santé de toutes et tous**

Rappel : Déposé le 22 septembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2016.

Avancement du traitement : Le traitement de ce postulat est en cours.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

*6.2 Sécurité et économie*

**15. Blanc Mathieu – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing !**

Rappel : Déposé le 30 août 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 avril 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : Un projet de réponse est actuellement en cours de rédaction. Ce dernier n’a toutefois pas pu être finalisé avant la fin de la législature.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse au 31 janvier 2017.

**16. Müller Elisabeth – Faire son marché en sortant du travail**

Rappel : Déposé le 30 avril 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail », de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l’espace public, faisons des terrasses », de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l’espace public, des "festivals de rue" lausannois ! » et de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ». Outre un rappel des démarches déjà entreprises et soutenues en la matière, à l’instar de l’organisation d’un sondage auprès des marchands, de la création d’une zone de « food trucks » à la Riponne, de la réaffectation de certains édicules ou de la création d’une buvette sur le quai des Osches, le rapport-préavis exposera les idées et propositions actuellement à l’étude ou susceptibles de découler de ces précédentes initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2017.

**17. Klunge Henri et crts – Occupons l’espace public, faisons des terrasses**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l’espace public, faisons des terrasses », de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail », de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l’espace public, des "festivals de rue" lausannois ! » et de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ». Outre un rappel des démarches déjà entreprises et soutenues en la matière, à l’instar de l’organisation d’un sondage auprès des marchands, de la création d’une zone de « food trucks » à la Riponne, de la réaffectation de certains

édicules ou de la création d'une buvette sur le quai des Osches, le rapport-préavis exposera les idées et propositions actuellement à l'étude ou susceptibles de découler de ces précédentes initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2017.

**18. Gaillard Benoît – Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux !**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux », de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses », de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » et de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! ». Outre un rappel des démarches déjà entreprises et soutenues en la matière, à l'instar de l'organisation d'un sondage auprès des marchands, de la création d'une zone de « food trucks » à la Riponne, de la réaffectation de certains édicules ou de la création d'une buvette sur le quai des Osches, le rapport-préavis exposera les idées et propositions actuellement à l'étude ou susceptibles de découler de ces précédentes initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2017.

**19. Guidetti Laurent – Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois !**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 23 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Au vu de la similarité des problématiques abordées, une réponse commune sera fournie aux postulats de M. Laurent Guidetti « Pour une reconquête de l'espace public, des "festivals de rue" lausannois ! », de M. Henri Klunge et consorts « Occupons l'espace public, faisons des terrasses », de Mme Elisabeth Müller « Faire son marché en sortant du travail » et de M. Benoît Gaillard « Lausanne, ses terrasses animées, ses parcs conviviaux ». Outre un rappel des démarches déjà entreprises et soutenues en la matière, à l'instar de l'organisation d'un sondage auprès des marchands, de la création d'une zone de « food trucks » à la Riponne, de la réaffectation de certains édicules ou de la création d'une buvette sur le quai des Osches, le rapport-préavis exposera les idées et propositions actuellement à l'étude ou susceptibles de découler de ces précédentes initiatives.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2017.

**20. Henchoz Jean-Daniel – Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois**

Rappel : Déposé le 3 mars 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 17 mars 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : Un projet de réponse est actuellement en cours de rédaction. Ce dernier n'a toutefois pas pu être finalisé avant la fin de la législature.



Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 janvier 2017.

**21. Hildbrand Pierre-Antoine – Economiser de l’eau pour et par les Lausannois**

Rappel : Déposé le 16 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015. Son délai de réponse est fixé au 29 février 2016.

Avancement du traitement : Un projet de réponse est actuellement en cours de rédaction. Ce dernier n’a toutefois pas pu être finalisé avant la fin de la législature.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2016.

*6.3 Sports et cohésion sociale*

**22. Knecht Evelyne – LACI « mesure sparadrap » 1 : Premier emploi**

Rappel : Déposé le 18 janvier 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 1<sup>er</sup> février 2012. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La réponse au postulat est terminée et intégrée dans un rapport-préavis traitant de l’action municipale dans la lutte contre le chômage ; ce document sera mis à l’ordre du jour d’une prochaine séance de la Municipalité pour adoption.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2016.

**23. Oppikofer Pierre-Yves et crts – Pour un plan d’action communal en faveur de l’emploi et de soutien à l’insertion professionnelle**

Rappel : Déposé le 15 mars 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 29 mars 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La réponse au postulat est terminée et intégrée dans un rapport-préavis traitant de l’action municipale dans la lutte contre le chômage ; ce document sera mis à l’ordre du jour d’une prochaine séance de la Municipalité pour adoption.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 octobre 2016.

**24. Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry – Doter le Nord-Ouest lausannois d’un parcours santé (type piste Vita)**

Rappel : Déposé le 27 novembre 2012, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 4 février 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La Municipalité soutient la demande formulée par les initiants d’aménager, dans le cadre du futur écoquartier des Plaines-du-Loup, des équipements particuliers pour la pratique sportive. Elle l’intégrera dans le futur rapport-préavis devant répondre au postulat, également de Mme Michaud Gigon, intitulé « Agir sur l’environnement construit pour la santé de tous ». Dit rapport-préavis doit être soumis à votre Conseil d’ici la fin de l’année 2017.

Proposition : En dérogation à l’article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**25. Ferrari Yves – Des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale... un pas de plus vers la société à 2'000 W**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 mai 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Comme indiqué dans le préavis N° 2016/21, « Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 (...) », adopté par votre Conseil le 14 juin 2016, la Municipalité ne peut actuellement, même partiellement, répondre au postulat de M. Ferrari. En effet, il est encore beaucoup trop tôt pour pouvoir dire, aujourd'hui, quels moyens seront utilisés pour transporter les athlètes ou les spectateurs sur les différents sites de compétitions, quelle sera la provenance (et les conditions de fabrication) de l'éventuel merchandising ou comment seront compensées les émissions de CO<sub>2</sub>, pour ne citer que quelques exemples de la liste des questions posées par M. Ferrari. La réponse à ce postulat devra donc être élaborée en étroite collaboration avec le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020, qui vient de commencer ses travaux. Il importe de lui laisser le temps d'avancer dans l'organisation de ces Jeux et ainsi disposer des éléments nécessaires à une réponse définitive.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

**26. Henchoz Jean-Daniel – Lausanne veut cultiver la différence, source d'une immense richesse à l'occasion des JOJ 2020**

Rappel : Déposé le 23 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 7 octobre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Comme pour le postulat de M. Ferrari, la Municipalité ne peut actuellement, même partiellement, répondre à la demande de M. Henchoz, qui souhaite que les Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 puissent accueillir des athlètes handicapés. Il convient, là aussi, d'associer le Comité d'organisation des Jeux Olympiques de la Jeunesse d'hiver de 2020 et de lui laisser le temps nécessaire à la formulation d'une réponse définitive.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2018.

*6.4 Logement, environnement et architecture*

**27. Eggenberger Julien – Pour un parc public dans le quartier de Valmont-Praz / Séchaud-Vennes**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis présentera les différentes opportunités et projets réalisables à moyen terme, en tenant compte de la perspective de la couverture de l'autoroute qui offrira des nouvelles possibilités d'aménagement. La réalisation ou non du projet de couverture de l'autoroute influencera de manière déterminante la/les réponses à apporter à ce postulat.

Proposition : En dérogation à l'article 66 du RCCL, la Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2017.

**28. Michaud Gigon Sophie et crts – Pour un lieu consacré à la valorisation de l’agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois**

Rappel : Déposé le 1<sup>er</sup> avril 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 avril 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat, en cours d’élaboration, sera intégrée dans le rapport-préavis qui présentera de manière globale les réflexions liées à l’avenir des domaines agricoles de la Ville.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**29. Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Adieu veau, vache, cochon, couvée...chien, chat ? – Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville**

Rappel : Déposé le 22 septembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 27 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2016.

Avancement du traitement : Selon décision de la Municipalité du 21 avril 2016, la réponse à ce postulat, en cours de validation, est englobée dans le rapport-préavis qui présentera de manière globale les réflexions liées à la place des arbres fruitiers et des animaux domestiques en Ville.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**30. Mayor Isabelle et crts – Des poulaillers en ville !**

Rappel : Déposé le 27 octobre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 10 novembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2016.

Avancement du traitement : Selon décision de la Municipalité du 21 avril 2016, la réponse à ce postulat, en cours de validation, est englobée dans le rapport-préavis qui présentera de manière globale les réflexions liées à la place des arbres fruitiers et des animaux domestiques en Ville.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

**31. Felli Romain – Une ville à croquer, des arbres fruitiers sur le domaine public**

Rappel : Déposé le 24 novembre 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Selon décision de la Municipalité du 21 avril 2016, la réponse à ce postulat, en cours de validation, est englobée dans le rapport-préavis qui présentera de manière globale les réflexions liées à la place des arbres fruitiers et des animaux domestiques en Ville.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

### 6.5 *Enfance, jeunesse et quartiers*

#### **32. Germond Florence – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial**

Rappel : Déposé le 19 mai 2009, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 13 avril 2010. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La Municipalité a fait de l'accueil de jour une des priorités majeures pour la législature 2011-2016. Mais pour répondre à l'augmentation de la demande et à l'accroissement démographique, l'effort principal a été mis sur les places d'accueil qui permettent la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Néanmoins, la Municipalité a inclus dans les budgets 2012 – 2013 les montants nécessaires pour mener une expérience pilote à la place du Tunnel 18. Il s'agit d'un lieu d'accueil de 20 places destinées à des enfants de 2 à 4 ans pour des familles allophones dont la maman ne travaille pas. Cette structure a ouvert en septembre 2012. Une évaluation de ce projet est en cours. Elle a été retardée par d'importants problèmes organisationnels. Elle s'est terminée à la fin de l'année 2015 et permettra de répondre au postulat de Mme Florence Germond.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

#### **33. Litzistorf Natacha – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes**

Rappel : Déposé le 19 janvier 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 15 février 2011. Son délai de réponse est fixé au 31 octobre 2015.

Avancement du traitement : Le projet de réponse est pratiquement terminé. La mise en place de la nouvelle législature implique un report de délai afin que le nouveau municipal en charge du Service de santé et prévention puisse en valider le contenu.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 décembre 2016.

#### **34. Germond Florence – Pour un renforcement de la prise en charge extra-scolaire des écolières et écoliers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire**

Rappel : Déposé le 14 septembre 2010, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 14 février 2012. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : La réponse à ce postulat ne peut être rédigée avant que le Grand Conseil n'adopte le projet de loi pour la mise en œuvre de l'article 63a Cst-Vd, qui implique la révision de la loi sur l'accueil de jour des enfants et introduit les modalités de mise en place de l'accueil parascolaire.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

#### **35. Eggenberger Julien – Planification des rénovations et constructions scolaires**

Rappel : Déposé le 18 février 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 18 mars 2014. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : La rédaction du rapport-préavis est pratiquement terminée. Cependant, étant donné l'importance de ce dossier qui pose les bases de la planification des rénovations et constructions scolaires sur le long terme et les conséquences financières importantes qui en découlent, la Municipalité a estimé légitime qu'il soit pris en charge et décidé et par les instances politiques de la législature 2016-2021.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

**36. Litzistorf Natacha – Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers !**

Rappel : Déposé le 7 octobre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 19 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 novembre 2015.

Avancement du traitement : Le préavis est en cours de rédaction. La mise en place de la nouvelle législature et le regroupement de la politique des quartiers au sein d'une même direction impliquent une demande de délai.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

*6.6 Finances et mobilité*

**37. Decollogny Anne-Françoise et crts – Qualité de vie - pour un 30 km/h au centre-ville**

Rappel : Déposé le 6 décembre 2011, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 28 mai 2013. Son délai de réponse est fixé au 31 décembre 2015.

Avancement du traitement : Il convient d'attendre la prise de position du Canton concernant le statut des routes cantonales en traversée de localité avant de rédiger le rapport-préavis.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 30 juin 2017.

**38. Longchamp Françoise – Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise**

Rappel : Déposé le 10 septembre 2013, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 septembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 janvier 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

**39. Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour l'étude du « budget participatif » à Lausanne**

Rappel : Déposé le 9 septembre 2014, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 5 mai 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mars 2016.

Avancement du traitement : Le rapport-préavis est en voie de finalisation.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 décembre 2016.

**40. Gaudard Guy – Pour un usage payant de certains W.C. publics**

Rappel : Déposé le 17 février 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Guy Gaudard «Pour un usage payant de certains W.C. publics » et de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » sont traitées dans un seul rapport-préavis qui est en voie de finalisation. La Municipalité va développer des lignes directrices permettant d'assurer une planification cohérente et d'étoffer l'offre, en collaborant par exemple avec des établissements publics ou privés.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

**41. Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat**

Rappel : Déposé le 31 juin mars 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 9 décembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 juin 2016.

Avancement du traitement : Les réponses aux postulats de M. Guy Gaudard «Pour un usage payant de certains W.C. publics » et de M. Laurent Rebeaud et consorts « Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat » sont traitées dans un seul rapport-préavis qui est en voie de finalisation. La Municipalité va développer des lignes directrices permettant d'assurer une planification cohérente et d'étoffer l'offre, en collaborant par exemple avec des établissements publics ou privés.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

**42. Trezzini Giampiero et crts – Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ?**

Rappel : Déposé le 17 juin 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 25 août 2015. Son délai de réponse est fixé au 29 février 2016.

Avancement du traitement : Les réponses au postulat de M. Giampiero Trezzini et crts « Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville? » et à la motion de M. Pierre-Antoine Hildbrand et consorts «Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités » seront traitées dans un seul rapport-préavis. La Municipalité répond favorablement aux demandes formulées et présentera un projet qui permettra d'optimiser le suivi des participations en termes de gestion financière, administrative et des risques, tout en améliorant la transparence et l'information, et d'améliorer la gouvernance des sociétés anonymes ; il intégrera, de plus, un volet présentant un règlement régissant l'octroi et le suivi des subventions. Sa mise en place doit faire l'objet de nombreuses consultations, internes et externes, et exige l'implication de nombreux services ainsi que des validations juridiques.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

### 6.7 Services industriels

#### 43. Ferrari Yves – Entre la production et consommation : les SiL - Un pas vers la société à 2000 W

Rappel : Déposé le 20 janvier 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 24 novembre 2015. Son délai de réponse est fixé au 31 mai 2016.

Avancement du traitement : Depuis l'introduction de son article 7, alinéa 2bis, en 2014, la loi fédérale sur l'énergie autorise la consommation propre. La consommation propre (le propriétaire d'une installation solaire consomme directement tout ou partie de sa production) et la consommation directe (l'installation solaire est réalisée par un tiers mais alimente directement le bâtiment sur lequel elle est construite) permettent l'élaboration de nouveaux modèles de fourniture d'électricité et de prestations énergétiques, que les SiL et SI-REN SA sont en train d'évaluer. Le produit solanne est une première réponse qui va dans le sens de ce postulat et les réflexions se poursuivent. Un point de situation sera fait dans le rapport qui répondra également au postulat de M. Giampiero Trezzini Giampiero et Mme Séverine Evéquo « Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

#### 44. Trezzini Giampiero et Evéquo Séverine – Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ?

Rappel : Déposé le 25 août 2015, ce postulat a été renvoyé à la Municipalité le 6 octobre 2015. Son délai de réponse est fixé au 30 avril 2016.

Avancement du traitement : La distribution d'énergie électrique basse tension en courant continu et son utilisation dans un environnement domestique font l'objet de nombreuses études au niveau suisse et international. Elles montrent que ce domaine est prometteur mais que de nombreuses recherches restent encore à faire avant d'envisager une application concrète. Au niveau domestique, alimenter en courant continu tous les types d'appareils, en tenant compte de leurs spécificités, de manière simple et efficace représente encore un véritable défi qui ne peut pas être relevé à la seule échelle d'un distributeur comme les SiL. La Municipalité estime que les SiL ne peuvent pas encore envisager un test de cette nature et qu'ils ne disposent pas des ressources nécessaires, dans un contexte déjà très mouvant et nécessitant de permanentes évolutions, pour mener à bien un projet de ce type. Un rapport présentant ces éléments est en cours de rédaction. Il répondra également au postulat de M. Yves Ferrari « Entre la production et consommation : les SiL - Un pas vers la société à 2000 W ».

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à ce postulat au 31 mars 2017.

## 7. Pétitions

### 7.1 Enfance, jeunesse et quartiers

#### 45. Comité de pétitions du PDC Lausanne – Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne !

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 9 décembre 2014, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et communication le 27 octobre 2015. Le délai de réponse est fixé au 30 avril 2016.

Avancement du traitement : La communication de la Municipalité sera l'occasion de faire un bilan de la dernière législature (2011-2016) en matière d'accueil d'enfants et d'évoquer les grandes lignes de la volonté municipale pour la prochaine législature. Ces intentions seront intégrées dans le programme de législature 2016-2021 qui sera publié au début de l'année 2017.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette pétition au 31 mars 2017.

### 7.2 Finances et mobilité

#### 46. Association des usagers parking Riponne – Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes

Rappel : Déposée auprès du Conseil communal le 3 juin 2014, cette pétition a été renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport-préavis le 3 février 2015. Le délai de réponse est fixé au 31 mars 2016.

Avancement du traitement : La réponse à la pétition fera l'objet d'un rapport-préavis spécifique.

Proposition : La Municipalité demande au Conseil communal de reporter le délai de réponse à cette motion au 31 mars 2017.

## 8. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport N° 2016/52 de la Municipalité, du 15 septembre 2016 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

1. de prendre acte du rapport N° 2016/52, du 15 septembre 2016, concernant les initiatives et pétitions en cours de traitement au 30 juin 2016 ;



- 
2. de prendre acte que l'objet suivant **a reçu une réponse** entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 15 septembre 2016 :
    - 2.1 postulat Picard Bertrand – Une deuxième vie pour nos livres (objet n° 7)
  3. de prolonger au **31 octobre 2016** le délai de réponse aux objets suivants :
    - 3.1 postulat Hildbrand Pierre-Antoine – Economiser de l'eau pour et par les Lausannois (objet n° 21)
    - 3.2 postulat Knecht Evelyne – LACI « mesure sparadrap » 1 : Premier emploi (objet n° 22)
    - 3.3 postulat Oppikofer Pierre-Yves et crts – Pour un plan d'action communal en faveur de l'emploi e de soutien à l'insertion professionnelle (objet n° 23)
  4. de prolonger au **31 décembre 2016** le délai de réponse à l'objet suivant :
    - 4.1. postulat Guidetti Laurent – Pour un plan de développement du logement à Lausanne (objet n° 4)
    - 4.2. postulat Guidetti Laurent – Sortons les immeubles à vendre du marché spéculatif ! (objet n° 5)
    - 4.3. postulat Litzistorf Natacha – Pour une planification du logement à l'échelle de l'agglomération (objet n° 6)
    - 4.4. postulat Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude de faisabilité et l'opportunité d'une fédération de communes dans le périmètre de l'Agglomération Lausanne-Morges (objet n° 13)
    - 4.5. postulat Michaud Gigon Sophie et crts – Agir sur l'environnement construit pour la santé de toutes et tous (objet n° 14)
    - 4.6. postulat Michaud Gigon Sophie et crts – Pour un lieu consacré à la valorisation de l'agriculture de proximité dans le Nord-Ouest lausannois (objet n° 28)
    - 4.7. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Adieu veau, vache, cochon, couvée... chien, chat ? – Pour une étude de la place des animaux domestiques en Ville (objet n° 29)
    - 4.8. postulat Mayor Isabelle et crts – Des poulaillers en ville ! (objet n° 30)
    - 4.9. postulat Felli Romain – Une ville à croquer, des arbres fruitiers sur le domaine public (objet n° 31)
    - 4.10. postulat Litzistorf Natacha – La santé des populations c'est aussi l'affaire des villes (objet n° 33)
    - 4.11. postulat Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour l'étude du « budget participatif » à Lausanne (objet n° 39)
  5. de prolonger au **31 janvier 2017** le délai de réponse aux objets suivants :
    - 5.1 postulat Blanc Mathieu – Ecologique, économique et social : encourageons le boat sharing ! (objet n° 15)
    - 5.2 postulat Müller Elisabeth – Faire son marché en sortant du travail (objet n° 16)
    - 5.3 postulat Klunge Henri et crts – Occupons l'espace public, faisons des terrasses (objet n° 17)

- 
- 5.4 postulat Gaillard Benoît – Lausanne – ses terrasses animées, ses parcs conviviaux (objet n° 18)
- 5.5 postulat Guidetti Laurent – Pour une reconquête de l'espace public, des « festivals de rue » lausannois ! (objet n° 19)
- 5.6 postulat Henchoz Jean-Daniel – Pour une exonération à tout le moins partielle des taxes d'amarrage et d'occupation pour les pêcheurs professionnels lausannois (objet n° 20)
6. de prolonger au **31 mars 2017** le délai de réponse à l'objet suivant :
- 6.1 motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour un règlement lausannois sur les participations de la Ville, plus de transparence et de responsabilités (objet n° 3)
- 6.2 postulat Carrel Matthieu – Pour la création d'un recueil systématique en ligne du droit lausannois (objet n° 12)
- 6.3 postulat Germond Florence – Sensibilisation au français pour les enfants préscolaires allophones afin de faciliter leur intégration dans le cycle initial (objet n° 32)
- 6.4 postulat Germond Florence – Pour un renforcement de la prise en charge extrascolaire des écolières et écoliers de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> année primaire (objet n° 34)
- 6.5 postulat Eggenberger Julien – Planification des rénovations et constructions scolaires (objet n° 35)
- 6.6 postulat Litzistorf Natacha – Pour une politique des quartiers – de TOUS les quartiers ! (objet n° 36)
- 6.7 postulat Longchamp Françoise – Pour l'introduction d'un jour par semaine de télétravail dans l'administration lausannoise (objet n° 38)
- 6.8 postulat Gaudard Guy – Pour un usage payant de certains W.C. publics (objet n° 40)
- 6.9 postulat Rebeaud Laurent et crts – Demande d'une étude sur la possibilité de réduire le nombre des WC publics à Lausanne en faisant appel à un partenariat (objet n° 41)
- 6.10 postulat de Trezzini Giampiero et crts – Quelle gouvernance pour les sociétés anonymes de la Ville ? (objet n° 42)
- 6.11 postulat Ferrari Yves – Entre la production et la consommation : les SiL – Un pas vers la société à 2000 W (objet n° 43)
- 6.12 postulat Trezzini Giampiero et Evéquois Séverine – Et si on changeait de paradigme dans le domaine de l'électricité domestique ? (objet n° 44)
- 6.13 pétition Comité de pétitions du PDC Lausanne – Stop à la pénurie de places de crèches à Lausanne ! (objet n° 45)
- 6.14 pétition Association des usagers parking Riponne – Demande de surseoir à la fermeture de l'accès nord au parking et proposer des mesures garantissant un accès sans contraintes (objet n° 46)
7. de prolonger au **30 juin 2017** le délai de réponse aux objets suivants
- 7.1 motion Hildbrand Pierre-Antoine, Bettschart Florence et crts – Consultations communales : un retard qui fait gagner du temps (objet n° 1)

- 
- 7.2 motion Hildbrand Pierre-Antoine et crts – Pour des transports publics plus performants au sud de la ville – Des bus à haut niveau de service entre l’EPFL et Lutry (objet n° 2)
  - 7.3 postulat Knecht Myrèle – Pour que Lausanne adopte une stratégie d’élimination des inégalités et d’intégration professionnelle des personnes en situation de handicap (objet n° 8)
  - 7.4 postulat Bergmann Sylvianne – Pour des mesures visant à favoriser l’engagement de personnes handicapées (objet n° 9)
  - 7.5 postulat Evéquoze Séverine – Toujours plus de deux-roues motorisés à Lausanne – limitons le bruit et la pollution au centre-ville – encourageons le scooter électrique ! (objet n° 10)
  - 7.6 postulat de Haller Xavier et crts – Pour une administration communale au service de tous les habitants (objet n° 11)
  - 7.7 postulat Decollogny Anne-Françoise et crts – Qualité de vie – pour un 30 km/h au centre-ville (objet n° 37)
8. en dérogation à l’article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2017** le délai de réponse aux objets suivants :
- 8.1 postulat Michaud Gigon Sophie et Beaud Valéry – Doter le Nord-Ouest lausannois d’un parcours santé (type piste Vita) (objet n° 24)
  - 8.2 postulat Eggenberger Julien – Pour un parc public dans le quartier de Valmont-Praz / Séchaud-Vennes (objet n° 27)
9. en dérogation à l’article 66 du RCCL, de prolonger au **31 décembre 2018** le délai de réponse aux objets suivants :
- 9.1 postulat Ferrari Yves – Des jeux olympiques de la jeunesse (JOJ) qui intègrent véritablement la durabilité environnementale ... un pas de plus vers la société à 2'000 W (objet n° 25)
  - 9.2 postulat Henchoz Jean-Daniel – Lausanne veut cultiver la différence, source d’une immense richesse à l’occasion des JOJ 2020 (objet n° 26)

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :  
Grégoire Junod

Le secrétaire :  
Simon Affolter